

Nous utilisons la fenêtre de la préparation du congrès, où les courants ont le droit de s'exprimer librement auprès de tous les syndiqués, pour illustrer notre intervention en particulier à la Commission administrative de notre syndicat, dont l'élection d'une partie de ses membres est l'enjeu du vote sur les textes d'orientation

En défense du peuple Palestinien, arrêt immédiat de la guerre génocidaire Défense de la liberté d'expression dans l'ESR

Depuis quelques jours, des dizaines de milliers de manifestants se rassemblent en France, à Paris, Lyon, Nantes, Lille, Montpellier, Grenoble... Ils réagissent au massacre de dizaines de réfugiés palestiniens à Rafah, jusque dans les zones dites « humanitaires » où l'État d'Israël a ordonné à ces réfugiés de s'entasser.

A l'international, dans les universités, les campagnes pour l'arrêt des collaborations avec les institutions israéliennes s'intensifient, particulièrement aux États-Unis .

Dans les universités françaises des milliers d'universitaires, de jeunes chercheurs précaires (doctorants, ATER, postdoctorants, ...) ont pris position en défense du peuple palestinien, pour l'arrêt de la guerre génocidaire d'Israël contre Gaza et pour le boycott des universités et des institutions israéliennes.

Ils l'ont fait malgré un climat de chasse aux sorcières qui vise à étouffer la voix de tous ceux qui défendent la cause palestinienne. Dans son discours musclé du 2 mai , la ministre, S. Retailleau, a appelé les présidents à ne pas avoir la main qui tremble. Elle a tracé une ligne rouge : pas question de boycott et dans les universités, toutes les réunions organisées à ce sujet sont rigoureusement interdites.

A la dernière CA, qui s'est tenue le 17 mai, notre courant a déposé deux motions que nous publions ci-dessous avec le résultat des votes.

La première reprenait celle adoptée par le 11ème congrès du SNASUB, réuni du 13 au 17 mai 2024. Cette motion tranche avec la position des habituels communiqués syndicaux. En effet ceux-ci se placent du point de vue du droit international qui a toujours disculpé Israël depuis sa création, ils réclament une « paix juste et durable » qui ne peut être aujourd'hui que la paix du plus fort, l'État colonial d'Israël. Le congrès du SNASUB a pris clairement le parti des colonisés, celui du peuple palestinien massacré par la guerre implacable que lui mène Israël avec le soutien des puissance impérialistes dont l'État français.

Il répond à l'appel pour l'arrêt de toute collaboration dans le domaine scientifique des établissements du Supérieur et de la Recherche en France avec les universités et les sociétés de l'État d'Israël.

Cette motion a été rejetée par la CA du SNCS, mais nous appelons le congrès du SNCS à la reprendre et suivre ainsi la voie ouverte par le congrès du SNASUB, celle qui permet de venir en aide concrètement au peuple palestinien, les universités de Gaza, ses universitaires et ses étudiants.

La deuxième motion que nous avons soumise, appelle au front uni contre la criminalisation de la solidarité avec les Palestiniens, pour le rétablissement des libertés académiques et de la libre expression dans l'ESR suspendue par la lettre-circulaire de Retailleau dès le 9 octobre 2023.

Comme l'a aussi rappelé la ministre le 2 mai, les présidents des établissements de l'ESR agissent en vertu de cette lettre-circulaire qui leur ordonne de réduire au silence toute opposition à la politique de soutien du gouvernement à l'État colonial d'Israël. A aucun moment, les directions

syndicales de l'ESR n'ont engagé le combat pour le retrait de cette circulaire qui instaure un véritable maccarthysme à la française dans les universités. Les organisations syndicales du mouvement ouvrier ont aussi la responsabilité de ne pas laisser la jeunesse étudiante seule face à la répression qui vise à la réduire au silence et lui interdire de se mobiliser contre la politique gouvernementale.

La direction nationale du SNCS s'est opposée à cette motion, dénonçant les « exagérations » de Front Unique sur les atteintes aux libertés dans les universités qui ne seraient pas si générales... .

Motion 1 :

En défense du peuple Palestinien, arrêt immédiat de la guerre génocidaire

La CA du SNCS-FSU condamne l'entreprise génocidaire que l'État d'Israël, État raciste, colonial, mène contre le peuple palestinien à Gaza et le nettoyage ethnique en Cisjordanie et dans toute la Palestine.

Elle se prononce :

- Pour le retrait immédiat des troupes israéliennes de Gaza et de Cisjordanie et l'arrêt des bombardements sur Gaza.
- Inconditionnellement du côté du peuple palestinien, peuple opprimé.
- Contre les principaux soutiens à l'État d'Israël : Biden, Sunak et Macron.

Répondant à l'appel du monde académique français pour la Palestine pour "*l'arrêt immédiat de la guerre génocidaire*", cosigné par plus de 2 000 chercheurs, la CA se prononce pour l'arrêt de toute collaboration dans le domaine scientifique des établissements du Supérieur et de la Recherche en France avec les universités et les sociétés de l'État d'Israël, ainsi qu'avec toutes les entreprises françaises qui participent au développement technologique militaire d'Israël.

Elle considère que c'est au mouvement ouvrier qu'il revient d'organiser le boycott de toute production et livraison d'armes destinées à Israël, comme l'ont appelé de leur vœu, le 16 octobre, des dizaines de syndicats palestiniens, notamment la *Federation of Unions of Palestinian Universities Professors & Employees*.

La CA du SNCS-FSU demande à la FSU de s'adresser en ce sens à la CGT, FO et Solidaires.

Pour : 6 ; Contre : 13 ; NPPV : 4

Motion 2 :

**Front Uni contre la criminalisation de la solidarité avec les Palestiniens
Rétablissement des libertés académiques et de la libre expression dans l'ESR**

Alors que l'État d'Israël mène une guerre génocidaire contre le peuple palestinien à Gaza, en France, le gouvernement s'acharne à interdire toute manifestation de solidarité avec le peuple palestinien, particulièrement à l'université où la police est désormais déployée sans tabou.

Les dirigeants des organisations syndicales du mouvement ouvrier FSU, CGT, FO ne peuvent laisser une telle situation perdurer car le gouvernement en profite pour aller de plus en plus loin dans la répression.

La CA du SNCS s'adresse à eux pour

- qu'ils dénoncent fermement cette répression généralisée que le gouvernement opère contre tout soutien au peuple palestinien
- qu'ils exigent l'arrêt des poursuites contre tous les militants de la cause palestinienne, la levée de

toutes les sanctions.

Dans l'ESR, la lettre-circulaire de Retailleau du 9 octobre a intimé l'ordre aux directions des établissements de l'ESR d'y faire respecter la position de la « France » de « solidarité » avec l'État d'Israël. Elle a de fait suspendu les libertés académiques et le droit d'expression dans l'ESR sous prétexte de lutte contre « l'apologie du terrorisme » ou contre l'antisémitisme.

Convocation, poursuites et condamnations, rassemblements interdits ... se cumulent, une véritable chasse aux sorcières a été instaurée contre toute expression en solidarité avec le peuple palestinien.

La CA du SNCS se prononce :

- pour le rétablissement des libertés académiques et du droit à la libre expression dans les établissements de l'ESR ;
- pour l'arrêt de toutes les intimidations, diffamations et restrictions de la parole scientifique, de toutes interdictions de se rassembler, de s'organiser ;
- **pour le retrait de la lettre-circulaire Retailleau.**

Elle mandate le bureau national pour prendre contact avec notre fédération, la FSU, et les directions des autres syndicats de l'ESR (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, CGT, FO, UNEF, Union des Étudiants, Solidaires ...) pour réaliser l'unité sur ces exigences.

Pour : 6 ; Contre : 11 ; Abst : 3 ; NPPV : 2